



ORPI IMMO CONSEILS PARIS



Montants TTC (T.V.A. de 20%) calculés sur le montant de la transaction réalisée, sur devis accepté, au prix et conditions du mandat

Ces honoraires comprennent la commercialisation, la rédaction du compromis de vente, le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique

Conformément à la réglementation, les honoraires sont à la charge de l'acquéreur

BIEN A USAGE D'HABITATION	LOCATION
6 % TTC pour les biens supérieurs à 650.000 € sur devis accepté jusqu'à 9 % TTC pour les biens de 150 000 € à 640 000 € sur devis accepté Forfait de 15 000 € TTC pour les biens de 50 000 euros à 150 000 € sur devis accepté Forfait de 5 000 € TTC pour les parkings, cave et lots annexes sur devis accepté 12% TTC pour les immeubles, les maisons, les murs de boutiques, viager, ventes a termes, usines, terrains, dépôts. sur devis accepté (forfait minimum 30 000 euros TTC)	Frais d'état des lieux : 3€/m ² à la charge du bailleur et du locataire Frais de visite, constitution du dossier, rédaction du contrat : 12€/m ² à la charge du bailleur et du locataire Frais d'entremise et de négociation : 10€/m ² à la charge exclusive du bailleur sur devis accepté Mise en location de bureaux ou locaux commerciaux : 30 % du loyer annuel H.T sur devis accepté

ESTIMATION OFFERTE EN CAS DE PROJET DE MISE EN VENTE

**AUCUN HONORAIRES ET AUCUN FRAIS NE SONT DUS AVANT LA CONCLUSION D'UN CONTRAT
BAREME VALABLE A COMPTER DU 14/02/2019 et du Mandat n° 3213**

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial